

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de CHOMELIX

SÉANCE DU 23 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022

Date d'affichage : 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	6
Nombre de conseillers votants	:	9
Nombre de conseillers absents	:	5

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

Étaient présents : Mmes BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, PRALONG
MM. CHAPYTS, GIBERT, REMOND**Étaient absents et représentés** : Mme LANNOY (pouvoir donné à M. REMOND)
Mme GIRARD (pouvoir donné à Mme BEYSSAC)
M. SABIN (pouvoir donné à Mme PRALONG)**Étaient absents excusés** : MM. OULION et CARLE.

Madame Ginette GALLET-ALLAIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DÉNOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;Madame le Maire rappelle qu'une première délibération concernant la dénomination des rues a été prise le 17 mars 2022 et qu'une deuxième délibération concernant la dénomination des 97 voies de CHOMELIX a été prise le 1^{er} juillet 2022.Or, après définition des numéros d'adresse et des dénominations des voies, il s'avère qu'une dénomination doit être modifiée. En effet, le **chemin du moulin des femmes** au lieu-dit FOURNAC remplace le chemin des femmes.

Après présentation de cette dernière modification et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE la dénomination « chemin du moulin des femmes » pour la voie nommée précédemment « le chemin des femmes ».

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Fait à Chomelix, le 23 septembre 2022

Extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après envoi en préfecture du Puy-en-Velay
Le 29 septembre 2022

Le Maire